

Débats proposés par le Bureau fédéral

Partie 1- L'INDUSTRIE EN PLEINE MUTATION

Thème : Une dynamique de réindustrialisation qui pourrait être fragilisée par une **politique d'austérité économique**

Débat n°1 - *ARTICLE 1.1.4*

TEXTE ORIGINAL : La FGMM-CFDT revendique une politique économique qui combine un renforcement de la productivité industrielle de la France, un investissement ciblé sur les secteurs et les technologies d'avenir et l'établissement d'un cadre favorable à l'installation d'implantations industrielles sur le territoire national.

AMENDEMENT SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE AQUITAINE	
<p><i>Proposition de modification</i> : Remplacer « productivité » par « production »</p> <p>Argumentaire : La FGMM doit-elle vraiment revendiquer un "renforcement de la Productivité" industrielle en France ? Une productivité inchangée, mais avec des conditions de santé et sécurité améliorées serait-elle par exemple non conforme aux revendications FGMM ? A l'inverse les gains de productivité sont souvent synonymes de pression accrue sur les travailleurs... Proposition donc de supprimer le terme "Productivité", et de le remplacer par Production.</p>	<p>AVIS DÉFAVORABLE</p>

Thème : **La transition écologique s'impose aux entreprises**

Débat n°2 - *ARTICLE 1.2.36 devenu 1.2.35*

TEXTE ORIGINAL : La démarche est également à porter dans les orientations relatives à l'utilisation du budget des activités sociales et culturelles des CSE.

AMENDEMENT SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE ANJOU-VENDEE	
<p><i>Proposition de modification</i> : Ajouter à la fin du texte « qui pourra par son action assumer sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. »</p> <p>Argumentaire : Il est important de souligner le devoir de responsabilité des CSE, toute échelle par ailleurs</p>	<p>AVIS FAVORABLE</p>

Partie 2- DANS CE CONTEXTE, NOS OBJECTIFS REVENDICATIFS

Thème : Agir sur la vie et la santé au Travail

Débat n°3 - *ARTICLE 2.3.23 devenu 2.3.22*

TEXTE ORIGINAL : La FGMM-CFDT accompagnera et sensibilisera les collectifs pour que le dialogue professionnel devienne l'outil prioritaire de l'action syndicale revendicative de proximité.

AMENDEMENT SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE MAYENNE SARTHE	
<p><i>Proposition de modification</i> : Remplacer « devienne l'outil prioritaire de l'action » par « soit utilisé par les équipes lors de leur action »</p> <p>Argumentaire : On ne peut pas mettre prioritaires des outils qui écartent les IRP du dialogue.</p>	AVIS FAVORABLE

Partie 3- RENFORCER L'ACTION FÉDÉRALE

Thème : Le dialogue social de Branche plus que jamais utile

Débat n°4 - *ARTICLE 3.3.30*

TEXTE ORIGINAL : La FGMM-CFDT continuera à revendiquer dans les Branches des évolutions de l'ensemble des grilles permettant de préserver le pouvoir d'achat de tous les salariés, en veillant à favoriser les plus bas salaires et conserver un premier coefficient décollé du Smic.

AMENDEMENT SYNDICAT CFDT DE LA METALLURGIE AQUITAINE	
<p><i>Proposition de modification</i> : Supprimer « en veillant à favoriser les plus bas salaires »</p> <p>Argumentaire : "en veillant à favoriser les bas salaires" revient malheureusement de facto à valider le principe de tassement des grilles ? Est-on sûr de nous positionner en faveur de principe ? Nous souhaitons retirer cette mention, ou en changer la formulation.</p>	AVIS DÉFAVORABLE

Débat n°5 - *ARTICLE 3.3.33*

TEXTE ORIGINAL : Dans le cas des blocages récurrents des négociations territoriales, la FGMM-CFDT revendiquera une négociation nationale de cette valeur du point.

AMENDEMENT SYNDICAT CFDT METALLURGIE ALSACE	
<p><i>Proposition de modification</i> : Réécrire le texte comme suit : « La FGMM-CFDT revendique une harmonisation de la valeur du point visant à renforcer l'attractivité de la Branche »</p> <p>Argumentaire : Cette demande d'amendement porte sur l'inversion de ces deux phrases, (article 3.3.32 et 3.3.33) dans le but de prioriser les négociations territoriales. Les négociations au niveau des territoires restent importantes afin de pouvoir revendiquer les spécificités de la Branche qui les incombent. Avec la nouvelle convention collective nationale, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des disparités selon les territoires mais aussi des points forts à conserver en étant au plus proche localement. Cependant si effectivement dans certains cas, le dialogue social n'avançant plus dans les territoires, la force du national serait un atout majeur dans la coordination de négociation. L'action d'uniformiser la valeur du point au niveau national, à l'image de la réussite de la CCN, cela consoliderait l'accroissement de la Branche</p>	AVIS DÉFAVORABLE

Partie 4- DES PRATIQUES SYNDICALES DE PROXIMITÉ EN APPUI DE L'ACTION FÉDÉRALE

Thème : Le développement

Débat n°6 - *ARTICLE 4.3.18*

TEXTE ORIGINAL : La FGMM-CFDT continuera à porter une attention particulière aux actions de développement. Elle soutiendra celles-ci, notamment financièrement, et plus particulièrement les actions de développement intensif ainsi que les structurations des SSE et Syndicats.

AMENDEMENT SYNDICAT METALLURGIE CFDT LOIRE ATLANTIQUE	
<p><i>Propositions de modification</i> : Ajouter « et extensif » après « intensif »</p> <p>Argumentaire : Nous avons besoin des deux.</p>	AVIS DÉFAVORABLE

Thème : La formation syndicale

Débat n°7 - *ARTICLE 4.6.6*

TEXTE ORIGINAL : La FGMM-CFDT consolidera son réseau de formateurs en veillant à ce que chaque syndicat adhérent à Mutual Formation soit en mesure d'assurer la formation des adhérents et militants qu'il mandate.

AMENDEMENT SYMEF - CFDT	
<p><i>Proposition de modification</i> : Ajouter à la fin du texte « Pour ce faire, la fédération doit favoriser et participer à la mise en œuvre de plus de militants formateurs. »</p> <p>Argumentaire : Il ne faut pas oublier de développer les compétences internes qui font notre richesse et cela constitue une source d'émancipation.</p>	AVIS DÉFAVORABLE

Débat n°8

AMENDEMENT SYNDICAT CFDT METAUX 76 ROUEN-LE HAVRE-ELBEUF-DIEPPE	
<p><i>Proposition de modification</i> : Insérer un article à la suite du 4.6.7 « Afin de protéger notre Organisation Syndicale contre toutes formes d'entrisme, la FGMM-CFDT rappellera dans ses formations l'incompatibilité notoire entre les valeurs de la Cfdt et la propagande d'extrême droite. »</p> <p>Argumentaire : L'amendement se justifie à lui seul</p>	AVIS FAVORABLE